

Challenge Baie d'Aigues Mortes 2021/2022

Avenant N° 11

17.3 Classement du Challenge de la Baie 2020/2021

Les critères retenus pour le classement général du challenge sont différents de ceux mentionnés dans l'Avis de Course.

Afin de se mettre en conformité avec l'Avis de Course, le nouveau texte du paragraphe 17.3 est :

Toutes les courses disputées lors de chacune des régates seront prises en considération pour le calcul du classement général du Challenge de la Baie 2021-2022.

(a) 3 courses devront être validées pour valider le Challenge

(b) Quand moins de 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans le Challenge sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(c) Quand 7 à 11 courses ont été validées, le score d'un bateau dans le Challenge sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

(d) Quand 12 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans le Challenge sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le temps sur temps pour les parcours construits, et selon le temps sur distance pour les parcours côtiers.

Lorsque qu'une régate prévue au calendrier ne peut être organisée, aucun score n'est attribué aux bateaux pour cette régate. Le Classement général du Challenge retiendra les scores des courses disputées lors des régates effectivement organisées.

Pour les Présidents du Comité de Course

D. REYNAUD

11/02/2022